

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Locaux commerciaux et
professionnels

Honoraires de négociation Location

- 15 % HT sur le loyer annuel HT et net de charges (TVA 20 %)

Honoraires Cession

- 10 % HT du montant négocié soit 12 % TTC en sus des honoraires de négociation et rédaction

Honoraires renouvellement de baux

- 520.00 € TTC

Honoraires de gestion tous
locaux

Le mandataire aura droit à une rémunération de **6 % HT** sur tous les encaissements, loyer mensuel et provisions sur charges* (*non compris régularisation de charges et taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la charge du mandant*).

- S'ajoutera la TVA dont le taux actuel est 20%.
- Garantie des loyers 2.38% TTC des loyers plus charges (dont 1.80% TTC de prime assurance et 0.58% TTC d'honoraires)

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA à la charge du locataire

- - Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **10€ /m²**
- - Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3€ / m²**
- Dans la limite d'un mois de loyer charges comprises

Location vides et meubles

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA à charge du Bailleur

- Honoraires d'entremise, et de négociation :
- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **10€ /m²**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3€ / m²**
- Dans la limite d'un mois de loyer charges comprises

Pour information, le décret n° 2014-890 DU 01/08/2014 Loi ALUR –Plafonnement des Honoraires des Agents Immobiliers Les plafonds des honoraires de locations adoptés sont les suivants : Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA à la charge du locataire : Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : *Zone très tendue 12.00€ TTC du m² / Zone tendue 10.00€ TTC par m² Pour le reste du territoire 8.00€ TTC par m²* Pour les Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : *3 Euros par m²*. Pour les Honoraires TTC au taux actuel de la TVA à la charge du bailleur : Honoraires d'entremise et de négociation : *Gratuit* / Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : *Zone très tendue 12.00€ TTC du m² / Zone tendue 10.00€ TTC par m² / Pour le reste du territoire 8.00€ TTC par m²* / Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée *3 Euros par m²*

HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

PRIX NET VENDEUR	% DES HONORAIRES TTC* à la charge de l'acquéreur
De 0 à 100 000 (avec un forfait de minimum 2 500€)	9 %
De 100 001 à 150 000 €	8 %
De 150 001 à 200 000 €	7 %
De 200 001 à 350 000 €	6 %
De 350 001 à 500 000 €	5 %
Au-delà de 500 001 €	4 %

*Selon le taux e TVA en vigueur